

Madame, Monsieur, chers membres de l'APR2,

Vous êtes invité à participer à notre

Assemblée Générale ordinaire
samedi 19 août 2023 à 17h00 à la grande salle de Villars sur Ollon

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'août 2022
- 3) Rapport du Président sur les activités 2022-2023
- 4) Rapports du Trésorier sur les comptes 2022
- 5) Rapports des vérificateurs des comptes 2022
- 6) Discussion et approbation des divers rapports et décharge au comité et aux vérificateurs des comptes
- 7) Election du comité, des vérificateurs de comptes et du suppléant
- 8) Fixation de la cotisation 2024
- 9) Présentation et approbation du budget 2024
- 10) Rappel du site internet www.apr2.ch
- 11) Présentation des projets communaux
- 12) Propositions individuelles et divers

Les membres de l'APR2 qui sont dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale peuvent se faire représenter par un membre de l'Association à condition que celui-ci soit muni d'une procuration ad-hoc (art. 6, al. 2 des statuts).

Les personnes qui ne sont pas membres de l'APR2 peuvent assister à l'assemblée générale en qualité d'observateur ou en qualité de membre si elles signent une déclaration d'adhésion en début de séance.

L'assemblée sera suivie d'un apéritif pour lequel vous voudrez bien vous inscrire avec le bulletin-réponse ci-dessous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, cher membre de l'APR2, nos cordiales salutations.

Pour le comité :

Dominique Degaudenzi, Président

Les membres de l'APR2 qui désirent soumettre un problème particulier à l'assemblée générale ou à un invité sont priés d'en aviser le comité par écrit au moins 2 semaines avant la date de l'assemblée générale.

A retourner avant le 4 août à : APR2, 1884 Villars-sur-Ollon ou par e-mail à info@apr2.ch

Nom : Prénom :

Adresse : Lieu :

Prendra part à l'assemblée générale et à l'apéritif du samedi 19 août 2023

Sera accompagné de :

Date : Signature :